

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Sommaire :

p.1 : Édito	p.8 : Fermeture du lycée professionnel de Charmes
p.2 : Refondation de l'école : une vaste blague	p.10 : Parents et enseignants mobilisés : ouverture...
p.3 : CSE Séance spéciale rythmes scolaires	p.11 : L'Europe contre l'austérité
p.4 : Année difficile pour les professeurs-stagiaires	p.12 : Recrutement des enseignants pour la rentrée 2014
p.6 : STI : le changement ne pourra se faire que par la...	p.14 : Coup de gueule : Morale de classe
	p.15 : Agenda et formation

EDITO

PAS DE CHANGEMENT ? LA MOBILISATION, C'EST MAINTENANT !

Qui est encore dupe ? La grande concertation de cet été n'a été que de la poudre aux yeux. Aucune contre-réforme de la droite n'est abrogée et ce que programme la



soit-disant « grande refondation de l'école de la République » c'est la poursuite des réformes libérales : soumission de l'éducation aux besoins de l'économie libérale et décentralisation rampante. En matière de moyens, le gouvernement a refusé de garantir dans la loi les re-crétions de postes promises, il n'entend pas diminuer les effectifs des classes définies par la droite et prévoit de poursuivre le recrutement de personnels précaires. Les 6770 postes prétendument créés seront d'ailleurs occupés sous statut précaire par les étudiants admissibles aux écrits de la session 2013.

Pire, pour la rentrée 2013, les suppressions de postes se poursuivront à Nancy-Metz : 84 postes de moins dans les 1^{er} et 2nd degrés, ainsi que chez les administratifs !

**ALORS,
ON ATTEND QUOI POUR SE FAIRE ENFIN ENTENDRE ?
SEULE LA LUTTE COLLECTIVE PAYE !**

Refondation de l'école : une vaste blague

Une concertation qui n'en a que le nom

La phase de concertation s'est achevée. Les syndicats, les collectivités territoriales et les associations de parents d'élèves ont été reçues. Le calendrier extrêmement serré n'a pas permis de réels débats et le processus n'était là que pour donner un vernis de légitimité à des décisions pour l'essentiel déjà arrêtées par le gouvernement. De plus, les personnels ont été tenus à l'écart et n'ont pas eu leur mot à dire. Enfin, peu de points sont réellement réglés dans la partie législative du projet de Loi alors même que certains sont ambigus ou contestables. Les questions déterminantes sont reléguées en annexe et seront soumises à des évolutions ultérieures.

Une refondation qui n'en est pas une

Cette concertation n'a pas consisté à remettre en cause ou même à questionner sur le fond les volets les plus contestés des contre-réformes proposées par le gouvernement précédent. La refondation n'est donc pas une rupture avec la politique précédente et ne mérite pas son nom. Elle reste rivée aux indicateurs internationaux des résultats et aux coûts financiers induits sans revenir à la réalité du terrain. De plus, la convention entre le MEDEF et l'Éducation Nationale, signée par les ministres de droite, n'a pas été abrogée. Ainsi, le syndicat patronal va pouvoir continuer à intervenir dans les établissements scolaires en tant que « partenaire éducatif ». L'école restera soumise au monde de l'entreprise. La refondation Peillon veut toucher à tout sans surtout rien bouculer.

La refondation en quelques points clés



Le principe du socle commun et le livret de compétences sont maintenus. L'école évalue l'employabilité future des élèves.

Cette volonté explicite d'adapter le système scolaire à une idéologie des besoins supposés du marché, débouchant le plus souvent sur la déscolarisation de l'enfant que sur son insertion, est renforcée par les références à l'acte III de la décentralisation : contractualisation des moyens par des conventions tripartites Établissement Public Local d'Enseignement-Rectorat-Collectivité Territoriale, augmentation du poids des Collectivités Territoriales dans les Conseils d'administration, prêt des locaux des Établissements à des entreprises ou des organismes, formation par les collectivités.... Cela revient à soumettre le service public d'éducation à des intérêts locaux et clientélistes.

La refondation touche également le premier degré avec la réforme des rythmes scolaires qui alourdira les conditions de travail des personnels sans baisse du temps de travail. On remet une demi-journée de classe sans l'avis des enseignant-es, sans remettre en cause les rythmes des apprentissages induits par des programmes dont le contenu rencontrait l'opposition de l'ensemble de la collectivité scolaire en 2008. On évoque une liaison renforcée entre premier degré et collège sans contenu, avec des expérimentations sans objectifs et pilotées par la hiérarchie. Enfin, le gouvernement propose une nouvelle formation des enseignants dont le contenu reste vague.

**Face à une « refondation » qui n'en a que le nom,
c'est maintenant l'heure de la mobilisation.**

CSE du 8 janvier 2013 : Séance spéciale rythmes scolaires

Le projet de décret sur les rythmes scolaires a reçu un avis largement négatif lors de la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 janvier, avec seulement 5 voix pour, 23 contre, 30 abstentions et 14 refus de vote. Précisons qu'aucune organisation syndicale n'a voté pour ce projet : SUD Éducation et Solidaires ont voté contre, ainsi que la CGT, FO, la FSU et le SNALC. La CFDT s'est abstenue et l'UNSA n'a pas pris part au vote. C'est le signe pour SUD Éducation que la mobilisation peut et doit s'amplifier pour obtenir l'abandon de ce projet et des mesures urgentes pour l'Éducation.

Abandon du projet Peillon ! Des mesures urgentes pour l'École !

Pour SUD Éducation et l'Union syndicale Solidaires une réforme des rythmes scolaires est inséparable d'une amélioration des conditions d'accueil, d'enseignement des élèves et des conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le cadre d'un service public défini nationalement avec l'objectif d'une école émancipatrice. Nous ne retrouvons pas ces principes dans le projet de décret !

Pour les personnels ce projet dégrade les conditions de vie et de travail.

L'augmentation de l'amplitude de travail avec une demi-journée de classe supplémentaire signifie plus de fatigue, du temps de transport en plus, des frais de garde d'enfant le mercredi matin. Avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'allongement souvent envisagé de la pause méridienne de 1h30 à 2h par les mairies, le temps de présence avec élèves au quotidien et l'heure de fin de service changeront peu. Il y a fort à craindre que les formations, animations et réunions de concertation soient reportées au mercredi après midi ou au samedi et tout cela sans aucune compensation en terme d'horaire ou de salaire.

Pour les élèves nous ne voyons pas d'amélioration sensible.

Avec une durée journalière de classe à peine réduite, les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), 5 jours de classe, l'absence du repos le mercredi, les semaines seront encore plus fatigantes pour les enfants... Cette organisation ne réduira pas les difficultés scolaires. Enfin la dissociation entre les heures d'enseignement et d'accompagnement aggrave encore les inégalités de traitement : activités culturelles dans les communes riches et pseudo soutien scolaire ou garderie dans les communes pauvres alors que les élèves en difficulté n'ont pas besoin de plus d'école mais d'école autrement.

Pour le service public un pas de plus vers la territorialisation.

L'annexe du projet de loi d'orientation explique parfaitement le projet gouvernemental : « *La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial (PET)* ». Les communes voient leur pouvoir accru avec la possibilité de proposer une organisation horaire de la semaine et de la journée notamment en jouant sur la pause méridienne. Leur influence augmente aussi avec plus de représentants dans les Conseils d'École.

Ce projet n'améliore ni la situation des élèves, ni celles des personnels. Il dessine les contours d'une école placée plus encore sous la tutelle pédagogique des collectivités territoriales, comme dans le second degré général, l'enseignement professionnel et le service d'orientation. Ceci est lourd de menace pour l'égalité de traitement des élèves mais aussi pour les statuts des personnels.

Nous soutenons les mobilisations en cours notamment en région parisienne avec plusieurs appels à la grève en janvier et invitons les personnels à multiplier les AG pour mettre en débat les revendications et les modalités d'action. Partout en France nous appelons les personnels à faire valoir leurs revendications, par la grève et la manifestation.

ENCORE UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LES PROFESSEURS-STAGIAIRES

Depuis la réforme de la mastérisation de 2010, qui a supprimé l'année de stage pour les lauréats aux concours, les nouveaux enseignants sont bombardés devant des élèves sans aucune formation pratique.

Vincent Peillon, s'est engagé à remettre sur pied une véritable formation initiale dans les deux ans à venir.

Pour 2012/2013, voici le dispositif transitoire de formation :

L'accueil (dernière semaine d'août) : journées d'accueil à Metz par le recteur et les inspecteurs, rencontre avec les tuteurs, réunions disciplinaires et interdisciplinaires.

En réalité, les stagiaires apprennent courant août leur affectation (lieu et niveaux des classes) et ont d'autres préoccupations que d'écouter « la présentation de l'académie, les liens et supports numériques utiles... » : ils doivent préparer leurs premiers cours et pour beaucoup d'entre eux déménager. Tout cela en parfois une semaine...

L'accompagnement

- Dans le 1er degré : En binôme avec un tuteur les deux premiers mois de l'année.

En réalité, certains ont été seuls devant une classe et ont dû se contenter de quelques visites de leur tuteur.

- Dans le 2nd degré : Un tuteur à l'année

En réalité, certains stagiaires n'ont pas eu de tuteurs pour débiter l'année.

La formation :

- Pour le 2nd degré (enseignants, documentalistes et CPE) : Décharge de trois heures hebdomadaires pour se former.

En réalité, pas de remplaçants pour permettre aux profs stagiaires de partir en formation ;

- Une offre de formation complémentaire à distance sur internet destinée aux professeurs stagiaires (espaces ressources neopass@ction, forum...)

En réalité, les stagiaires manquent déjà de temps, ce n'est pas pour en perdre sur internet.

- 1/2 journée à une journée de formation par semaine.

Sans parler des autres difficultés à supporter par les stagiaires:

- La consigne de ne confier que deux niveaux de classe aux débutants dans le 2nd degré et pas de CP dans le 1er degré est rarement respectée.

- Obligation de valider les deux certifications complémentaires pour être titularisé : le C2i2e (Certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant") et le CLES2 (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur de niveau 2).

- Il n'y a jamais eu autant de stagiaires licenciés : 6 % en septembre 2012 dont la moitié à l'issue de la 1ère année de stage au lieu de 2 % les autres années.

Témoignages de stagiaires dans notre académie :

« Je suis très heureuse d'être enfin enseignante mais je ne m'attendais pas à me sentir ... si mal préparée ».

« Je ne vais pas voir les formations en ligne sur néopass@action par manque de temps mais aussi parce que j'ai du mal à avoir du recul sur ce que je fais donc en avoir sur les autres... Pas facile ».

« Les formations disciplinaires sont utiles dans le sens où on échange beaucoup entre stagiaires, ça fait du bien par moment de voir qu'on n'est pas seul à ramer... Mais on n'en a pas eu assez ».

« Les ½ journées de formation interdisciplinaires ne sont pas inintéressantes mais honnêtement, pour moi, les dernières formations sont tombées en plein dans mes semaines très chargées de corrections, conseils de classe et réunions parents-profs, et donc j'ai eu des difficultés à tout gérer ».

« Mon tuteur n'avait pas eu de stagiaire depuis 10 ans et on a eu du mal à s'organiser tous les 2 en début d'année, car l'un comme l'autre on n'était pas très au point sur les rôles du tuteur ».

« Mes premiers mois ont été... compliqués. C'est très déstabilisant d'avoir fait 5 ans d'études avec un objectif bien précis et tant attendu, pour y arriver enfin et se sentir... perdu et mal formé pour ça. 15h de cours à préparer avec des heures étalées sur toute la semaine et les jeudis en formation (sur Nancy, Metz ou Lunéville..) : pour 3 classes de seconde, une de première S + 2 classes de MPS, de l'ACCPE et les TPE... Ben je n'ai pas le temps de m'ennuyer mais le problème c'est que l'on n'a aucun recul sur ce que l'on fait. On prépare des cours la semaine d'avant pour la semaine d'après, on se retrouve à faire des DS, noter les élèves, les sanctionner, leur faire avoir une démarche... sans avoir jamais eu de formation pour ça. Si, on nous en parle en formation cette année, mais ça arrive trop tard ! ».

« Je ne sais pas comment faisaient les stagiaires de l'an dernier avec 18h... je n'aurais pas tenu je pense, parce qu'il y a eu des semaines où heureusement que j'étais soutenu parce que j'aurais pu tout arrêter ».

« Le problème dans tout ça, c'est le temps. Pas assez de temps pour préparer dans de bonnes conditions, pas de formation sur le métier en 5 ans de préparation à devenir prof, c'est scandaleux ! Et mon problème surtout c'est que je vois bien que certains de mes cours pourraient être bien mieux et que je veux faire très bien dès la première année, mais ce n'est pas possible. Mais je crois que ce sont les journées de formation qui m'ont mis dans cet état de stress, lorsque l'on nous dit tout ce qui doit être fait cette année et comment ça doit être fait, et que l'on sera évalué là-dessus lors de l'inspection... et bien par moments, c'est effrayant. Surtout que j'ai un ami qui redouble son année de stage cette année avec nous et que je me dis que je n'aimerais pas être dans sa situation ».

Et après ?

- **les décrets sur les certifications CLES2 et C2i2e doivent être abrogés**
- **au-delà, la maîtrise doit être abrogée : nous revendiquons le retour au recrutement à la licence et la délivrance d'un master à l'issue d'une formation en alternance sous statut de fonctionnaire stagiaire**



STI : le changement ne pourra se faire que par la lutte !

Retour sur les bouleversements induits par la réforme de la filière Sciences et Technologies Industrielles (STI)

Officiellement présentée comme une indispensable « rénovation » de la filière technologique en lycée, cette réforme, intégrée à la réforme du lycée de Chatel, permet de mettre en application la RGPP voulue par Sarkozy : les 13 filières STI sont supprimées et remplacées par la seule filière STI2D déclinée en un tronc commun d'« enseignements technologiques transversaux » et quatre « spécialités ». La réforme, qui permet de très importantes économies de personnels et de matériels, consacre par ailleurs un bouleversement majeur de la formation technologique dans au moins trois domaines : d'abord sur l'horaire élève, en réduction de 25 à 30 % par rapport à l'ancienne filière et, dans un contexte de classes surchargées, tributaire du système inique d'heures globalisées ; ensuite sur les contenus des programmes qui sont dorénavant pluritechnologiques et d'un niveau d'appropriation élevé ; enfin sur les pratiques pédagogiques qui s'appuient sur une utilisation quasi systématique du numérique. En outre, l'enseignement de Physique appliquée, partie électrotechnique de la formation STI, est supprimé et les enseignants de cette discipline ont tous été réétiquetés Physique-Chimie et réaffectés sur des postes de physique-chimie.

À cause d'une mise en œuvre précipitée (dès la rentrée 2011, soit moins d'un an après la publication des projets de programmes), la réforme n'ayant pas pu être expliquée, une cascade de difficultés s'en est suivie : les rectorats ont mis en place, dans l'urgence et l'improvisation, une parodie de formation continue des enseignants (classes « virtuelles », collègue faisant office de formateur, autoformation, « compagnonnage ») ; les lycées ont dû trouver des locaux, « remplir » sans visibilité les nouvelles sections ; les régions ont été mises en demeure de financer sans délai les nouveaux et coûteux équipements (la région Lorraine a refusé de le faire) ... Dans ce contexte surréaliste, les enseignants STI et ceux de physique appliquée, totalement désemparés, ont donc été livrés à eux-mêmes, souvent avec des connaissances disciplinaires très limitées, sans recul pédagogique, sans laboratoires opérationnels, confrontés à des groupes à fort effectif.

Aujourd'hui, la prise en charge de qualité des élèves n'est toujours pas assurée.

Une lettre pour interpeller le ministre

L'élection de François Hollande a suscité un souffle d'espoir chez tous ces profs désorientés qui imaginaient que le nouveau ministre de l'éducation nationale allait se pencher sur ce dossier ... Mais en octobre 2012, les rectorats, suite à une circulaire ministérielle, mettent en demeure les profs STI d'accepter un réétiquetage de leur spécialité disciplinaire (dont le nombre passe de 42 à 4). Les organisations syndicales (CGT Educ'action, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNFOLC, SUD éducation) écrivent alors ensemble à Peillon pour lui demander de revenir sur cette réforme de l'enseignement technologique et, plus particulièrement, sur sa décision de réétiquetage, synonyme d'une perte d'identité professionnelle et d'une possibilité de nominations sur tout poste en lycée ou collège.

La réponse du directeur de cabinet de Peillon, le 17 décembre 2012, ne laisse aucun doute sur la position du nouveau gouvernement :

- Pour ce qui concerne la réforme, le ministre fait dire qu'il condamne la « méthode » employée par son prédécesseur, en jugeant que la « nouvelle voie technologique [a été] imposée aux enseignants [...] sans aucun dialogue ni concertation », il ajoute « qu'une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée ». Bonne approche des choses, dictée par le bon sens... La lettre explique ensuite ce qui a été fait par ce gouvernement : la

concertation sur la refondation de l'École, « a permis de rendre la parole aux professeurs [...]. Refonder l'école, c'est aussi redonner confiance à des personnels souvent désabusés ». (Point final). Dans le rapport « Refondons l'école de la république », au chapitre « Le lycée de la réussite » on lit : « La majorité des participants à la concertation n'a pas souhaité remettre en cause la réforme en cours dans les voies générales et technologiques [...] ». À supposer que les intervenants sur le dossier STI aient été minoritaires, ou non représentés dans les débats, et que les discussions aient tourné court, par quelle hypocrisie le directeur de cabinet se sent-il obligé de désavouer l'ancienne équipe ministérielle, pour ensuite ne rien faire d'autre qu'entériner ce qu'elle a mis en place ?

- S'agissant du réétiquetage de spécialité des profs STI, procédure enclenchée par la circulaire adressée aux recteurs le 27 juin 2012 (après l'élection de F. Hollande), le ministère veut « redonner confiance et atténuer les effets très négatifs de la méthode utilisée par le précédent gouvernement, le ministre de l'EN a demandé aux Recteurs [...] d'être particulièrement attentifs aux situations individuelles et d'accompagner les changements de discipline ». Nouvelle hypocrisie. Là encore, la faute n'incomberait qu'à l'équipe précédente. Sur le fond, la gestion au cas par cas ne remet aucunement en cause la mesure imaginée par le ministre Chatel.

Et maintenant ?

On le voit, jusqu'ici aucune décision n'a été prise pour résoudre les difficultés traversées par les filières technologiques industrielles et par ses enseignants. Comment espérer faire entendre ces difficultés ? A quel moment un bilan sera-t-il dressé ? L'attitude du ministère est sans doute liée au fait que les filières STI ne drainent qu'environ 7 % du nombre total d'élèves en lycée et que les enseignants STI ne représentent qu'environ 4 % du nombre total des profs. D'évidence, les STI ne pèsent pas grand-chose à ses yeux. Pourtant, à un moment où le gouvernement parle de redressement industriel, ne faut-il pas qu'il se penche sur la qualité des formations des futurs techniciens et ingénieurs ? Parce qu'elles seraient sous-représentées numériquement, ces filières n'en seraient-elles pas moins stratégiques ? D'évidence, l'avenir des STI ne pèse pas grand-chose à ses yeux.

La langue de bois de l'équipe du ministre Peillon est insupportable.

Seule une mobilisation massive des usagers et des acteurs du service public peut encore, aujourd'hui, faire bouger ce gouvernement.

SUD Éducation soutiendra toutes les initiatives qui iront dans ce sens.



FERMETURE DU LYCEE PROFESSIONNEL DE CHARMES UN CAS SYMPTOMATIQUE DE LA PRIVATISATION RAMPANTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis plusieurs années, le LP de Charmes est sur la sellette. Les mobilisations courageuses et bruyantes des collègues, parfois accompagnés des parents, ne sont parvenus qu'à repousser l'échéance d'une fermeture totale. En face, la stratégie du Conseil Régional et du Rectorat a été de faire mourir l'établissement à petit feu, avant, cette année, de lui donner le coup de grâce. Récit d'une situation symptomatique de la manière dont est malmenée la formation professionnelle sous statut scolaire.



En décembre 2011, les collègues de Charmes apprennent que le rectorat prévoit à nouveau la fermeture de sections d'enseignement professionnel mettant en péril l'existence même de leur établissement. En janvier 2012, ils s'invitent à la cérémonie des vœux de Jean-Pierre Masseret et exigent que le Conseil régional défende fermement le maintien du lycée de Charmes. J.P. Masseret

publie même sur son blog un article intitulé « Le soutien au lycée de Charmes », dans lequel il déclare que « le Lycée Marcel Goulette est un acteur majeur du développement économique de Charmes et sa périphérie (...). Nous devons tous nous mobiliser (...) afin d'assurer la pérennité de l'offre de formation à Charmes au-delà de la rentrée 2012, notamment dans le cadre de la carte des formations. » Puis... plus rien.

Une fois la période électorale passée, lors de la réunion de pré-rentrée en septembre 2012, les personnels apprennent abasourdis de la bouche de la proviseure-adjointe que la fermeture pure et simple de leur établissement est prévue pour la rentrée suivante. Le Conseil Régional fait le mort : aucune réponse à l'inquiétude des collègues enseignants mais surtout des agents territoriaux. Dans l'édition de Vosges Matin du 5 octobre, la représentante de la Région fait sienne l'argument du Rectorat selon lequel l'établissement n'atteindrait pas « une taille pédagogiquement défendable », fixée à 200 élèves au moins. Comment en est-on arrivé là ? Rectorat et Région présentent le faible effectif de l'établissement comme une réalité qu'il faudrait bien regarder en face. Comme si les élèves manquant pour atteindre « une taille pédagogiquement défendable » n'avaient pas été déplacés par les décideurs eux-mêmes !

- Depuis dix ans, combien de filières fermées pour des raisons contradictoires : on en ferme une qui fait le plein sous prétexte que le taux de pression¹ est insuffisant, puis l'autre qui a un taux

¹ nombre de demandes en 1er vœu divisé par nombre de places disponibles

de pression satisfaisant mais sous prétexte qu'il y a une ou deux places vacantes. Même quand il s'agit de secteurs en tension ou de formations uniques dans le département.

- Mais aussi, que dire de ces décisions de regrouper dans une même classe premières et terminales CAP, divisant par deux les possibilités de scolariser par la suite des élèves dans cette section, sans parler des difficultés pédagogiques que cela entraîne.
- Depuis dix ans, combien d'élèves transférés vers l'apprentissage ? En 2004 : 14000 apprentis en Lorraine ; en 2010 : 17000 ; en 2015 : 22900 apprentis (objectif fixé conjointement par J.-P. Masseret et N. Morano alors ministre en charge de l'apprentissage).
- Enfin et surtout, depuis dix ans, combien de jeunes de 16 ans sortis du système scolaire sans diplôme : à Charmes on le sait bien, aucune formation fermée n'est venue augmenter les effectifs du gros lycée des métiers de Laxou. Contrairement aux arguments répétés à l'envi par les technocrates du Rectorat : chaque section supprimée ce sont des jeunes déscolarisés qui feront au mieux de la chair à patron, au pire des chômeurs. On ne délocalise pas mieux un outil de formation qu'un outil de production.

La situation du lycée de Charmes n'est pas isolée mais bien symptomatique de ce que subit la formation professionnelle sous statut scolaire. Depuis plusieurs années, l'État comme les Régions, droite ou gauche, obéissent à la logique du pouvoir économique. Car le patronat estime être l'unique légitime propriétaire de la formation professionnelle car le mieux placé pour former les futurs travailleurs efficaces et dociles. Plus d'une fois les collègues de Charmes l'ont senti : derrière les décisions de leurs autorités de tutelle se cachait celui qui fait réellement autorité : la FFB locale (branche « bâtiment » du MEDEF) pour qui il n'y a qu'une et une seule formation professionnelle à défendre, celle dispensée par le CFA privé d'Arches. En matière de formation professionnelle tous les pouvoirs se retrouvent sous les mêmes mots d'ordres : décentralisation de la formation professionnelle et favorisation de l'apprentissage. Pour l'État on se débarrasse de tout un pan de la coûteuse Éducation Nationale, pour les régions on accroît leur pouvoir et leur domaines de compétences et pour le patronat moins d'EN c'est moins d'impôts et plus d'apprentissage c'est des travailleurs plus dociles et moins ambitieux.

Les collègues du lycée de Charmes, retiendront qu'ils ont survécu péniblement au sarkozysme mais pas au « socialisme » du nouveau pouvoir en place. Qu'en sera-t-il de toute la formation professionnelle sous statut scolaire ? On se souvient que l'ARF (Association des Régions de France) revendiquait en avril 2011 le passage à l'acte 3 de la décentralisation et donc la régionalisation de toute la formation et l'orientation professionnelle. A l'époque elle avait trouvé une oreille attentive chez un Sarkozy obnubilé par les suppressions de postes dans l'Éducation Nationale et obtenu gain de cause en matière d'orientation. Aujourd'hui les régions estiment avoir été entendues et se déclaraient, dans un communiqué du 5 octobre dernier, « prêtes à assumer les nouvelles responsabilités qui leur seront confiées en matière de formation professionnelle et d'orientation ».

SUD Éducation Lorraine estime que, comme l'éducation, la voie normale de formation professionnelle est celle sous statut scolaire, publique et nationale, garantissant une égalité entre tous sur tout le territoire. Le baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel, doit être le niveau de formation minimum garanti de droit à tous les jeunes de ce pays.

SUD Éducation Lorraine alerte les collègues sur la décentralisation rampante de la formation professionnelle sous statut scolaire.

Nous appelons à combattre l'actuel projet de loi d'orientation qui prévoit le transfert de compétences aux régions en matière de cartes de formation.

PARENTS ET ENSEIGNANTS MOBILISÉS : **OUVERTURE D'UN POSTE À L'ANNÉE À L'ÉCOLE BUFFON DE NANCY**

Ces dernières années, de nouveaux logements ont été construits sur le secteur du Haut-du-Lièvre à Nancy. L'école Buffon a donc été réaménagée afin de permettre l'accueil de nouveaux élèves. Cependant, malgré une prévision d'effectifs dépassant largement 25 élèves par classe en avril 2011 (seuil d'ouverture pour un collège en réseau ECLAIR), les parents ont bloqué une première fois l'école car elle n'apparaissait pas pour une ouverture dans le projet de carte scolaire. Suite à cette lutte, une classe a finalement été ouverte à la rentrée 2011.

Les effectifs n'ont à nouveau cessé de croître durant toute l'année 2011-2012, et les enseignants ont interpellé la mairie en juin 2012 pour demander soit un report des inscriptions vers les autres écoles du quartier, soit une nouvelle ouverture de classe pour la rentrée 2012. Mais la mairie a continué d'inscrire de nouveaux élèves et l'école n'apparaissait toujours pas dans le projet de carte scolaire malgré un nouveau dépassement du seuil de 25 élèves par classe. Les parents, très déterminés, ont donc à nouveau bloqué l'école en septembre 2012. Ils ont été reçus par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et, suite à cette nouvelle lutte, une enseignante supplémentaire a été nommée dans l'école, mais pour l'année scolaire en cours uniquement. Les enseignants et les parents restent donc mobilisés afin que ce poste soit pérennisé et qu'une classe soit définitivement ouverte pour la rentrée 2013.

DES REVENDICATIONS POUR L'ACTION

Avec toute la Fonction Publique, revendiquons :

- La fin des politiques d'austérité, l'annulation de la dette publique, un autre partage des richesses ;
- La titularisation sans condition de tous les personnels précaires et l'arrêt du recrutement de précaires ;
- La création d'emplois publics à la hauteur des besoins ;
- La diminution du temps de travail ;
- Des augmentations de salaires pour tous et toutes ;
- L'abrogation du jour de carence .



Pour l'école et ses personnels, exigeons les bases d'une véritable refondation :

- L'abrogation des contre-réformes du précédent gouvernement (masterisation, aide personnalisée, socle commun, LPC, réformes des 3 lycées...) et l'abandon des sanctions contre les militant-e-s ;
- Le retrait des projets inacceptables de V. Peillon, en particulier la décentralisation de l'orientation et de la carte de l'enseignement professionnel, et son projet de réforme des rythmes scolaires qui va dégrader encore les conditions de vie et de travail des personnels sans améliorer la situation pour les élèves ;
- Les conditions d'un véritable service public d'éducation : baisse des effectifs par classe à tous les niveaux pour améliorer les conditions de travail et d'étude, développement de RASED complets partout, une vraie politique d'éducation prioritaire, une carte scolaire garantissant la mixité sociale, l'argent public doit être réservé à l'école publique...

L'EUROPE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Le mercredi 14 novembre a eu lieu dans l'Europe entière une journée de mobilisation contre l'austérité, le chômage et la précarité. La mobilisation en France a été mitigée et diversement suivie selon les villes. Elle a été plus largement suivie chez nos voisins européens qui, pour certains, étaient en grève générale.

Au Portugal

A Lisbonne, plusieurs milliers de personnes ont défilé lors de cette grève générale, l'une des plus grandes grèves depuis la Révolution des œillets. Le Portugal a tourné au ralenti, avec les trains et les métros à l'arrêt et de nombreux avions cloués au sol. La police a chargé dans la soirée des contestataires rassemblés devant le Parlement. Les forces de l'ordre ont repoussé les protestataires à coups de matraque dans une violence inouïe, violence justifiée par des jets de pierres et de bouteilles. Les CRS ont frappé dans le tas, sans distinction, blessant des femmes et des adolescents. Le gouvernement portugais, loin de condamner cette violence, l'a au contraire soutenue. Amnesty Internationale et l'ordre national des avocats ont élevé la voix. Malgré cet usage de la force, la mobilisation se poursuit dans le pays et les heurts avec les CRS également. La presse internationale en parle peu voire pas du tout.

En Espagne

La mobilisation a été également très forte en Espagne lors de cette deuxième grève générale et la violence policière malheureusement elle aussi présente. À Madrid et Barcelone, les policiers ont aussi chargé en fin de soirée des groupes de manifestants.

En Italie

Un arrêt de travail de quatre heures était observé dans ce pays. La mobilisation a été largement suivie, mobilisation en place dès le 27 octobre avec un grand rassemblement des « No Monty day » à Rome. De nombreux jeunes et étudiants ont pris part aux cortèges.

En Grande Bretagne

Plusieurs centaines de milliers de personnes ont manifesté dans les rues de Londres, Glasgow et Belfast et cela dès le samedi 20 octobre.

En Grèce

Ce mercredi 14 novembre des arrêts de travail dans les entreprises comme dans les administrations ont été déclarés. La mobilisation en Grèce se poursuit encore actuellement.

Les Européens se sont également mobilisés en Belgique, en Allemagne et en Pologne. La France comparée à tous ces pays est à la traîne. Qu'attendons-nous pour bouger ? Que le chômage et la précarité gagnent toute notre société ?



Recrutement des enseignants pour la rentrée 2014 : Pourquoi le ministère a-t-il changé le calendrier des concours ?

Passer un Master 2
+ passer le CAPES
+ enseigner 6h
= ANNEE « SEREINE » ?



Sous prétexte de vouloir faire passer une année plus sereine aux étudiants de Master 2 (ce qui sera loin d'être le cas), on va pouvoir les utiliser comme contractuels bouche-trou pendant un an.

"Le budget 2013 prévoit le recrutement de 43 500 enseignants dans les 1er et second degrés, soit 6 770 de plus que le remplacement des départs à la retraite. Mais il ne s'agit pas de créer des postes statutaires. Bien au contraire: **le nombre de postes statuaire sera en baisse** car 7 100 postes seront pourvus à temps partiel et sous contrat précaire par 21 400 candidats admissibles aux concours. En effet, le Ministère a prévu d'**avancer l'organisation des épreuves d'admissibilité (écrits) au CAPES et au CRPE à juin 2013 au lieu de novembre 2013**. Ainsi libérés des écrits, les étudiants en Master 2 exerceront devant les élèves jusqu'en juin 2014, date à laquelle ils passeront les épreuves d'admission (oraux), et, s'ils sont admis, seront les enseignants destinés à pourvoir les postes dès la rentrée 2014. Si au contraire ils échouent, ils repasseront dans la foulée (le même mois !) les écrits de la session suivante (s'ils ont pris la précaution de s'y inscrire !)."

Ce que dit le Ministre 16 novembre 2012 Information de V. Peillon sur le site du ministère	L'avis de Sud Éducation Lorraine
« les épreuves d'admissibilité se dérouleront, pour l'ensemble des concours hors les agrégations, en juin 2013, et non pas à l'automne 2013 »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 mois de moins pour préparer les épreuves écrites ▪ 1 an entre les écrits et les oraux
« Pendant cette année, les étudiants pourront devenir agents contractuels [...] correspondant à un 1/3 temps de service d'enseignement, rémunérés à hauteur d'un mi-temps »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat précaire et bouche trou ▪ Une situation loin d'être à la hauteur de celle des stagiaires pré-masterisation
« Les étudiants de master 2 pourront aborder de manière plus sereine la préparation du master et des épreuves d'admission des concours »	<p>Les admissibles 2013 devront en un an :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ préparer les oraux ▪ re-préparer les écrits au cas où ils échoueraient aux oraux ▪ passer leur master 2 ▪ travailler à temps partiel en établissement
« Ils seront accompagnés par un tuteur »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sans aucune formation préalable (ni pour le tuteur, ni pour l'étudiant)

<p>« Ils pourront, s'ils le souhaitent, réaliser davantage d'heures de service d'enseignement que le 1/3 temps prévu »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourront-ils ou devront-ils ? ▪ Résisteront-ils à la pression de leur hiérarchie quand on leur demandera de faire plus d'heures ?
<p>« les calendriers des sessions 2013 et 2014 seront organisés de telle manière qu'aucune épreuve orale d'admission des concours 2013 n'ait lieu aux dates où se dérouleront les épreuves écrites d'admissibilité des concours 2014 »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que deviendront les candidats reçus aux écrits de juin 2012 mais recalés aux oraux de juin 2013 ? Auront-ils pensé à s'inscrire aux écrits de juin 2013 ? Cela supposerait que tous les admissibles 2012 repassent le même mois que leurs oraux les écrits au cas où ils n'aient pas été admis.

Cette véritable usine à gaz imaginée par le ministère n'a d'autre but que de faire croire à moindre coût que le pouvoir essaye de tenir ses promesses de campagne (rétablissement de postes statutaires – 14 000 dès la rentrée 2012 – ainsi que d'une véritable formation des enseignants). En réalité, non seulement les promesses ne sont pas tenues – à peine un millier de postes supplémentaires à la rentrée 2012 – mais il prévoit aujourd'hui d'exploiter les futurs candidats aux concours comme variable d'ajustement, au détriment de l'intérêt des élèves.

- **Pour les sessions 2013 et 2014, Sud Éducation Lorraine n'admet pas** que les étudiants:
 - passent une année surchargée en cumulant Master 2, épreuves de concours et temps partiel devant élèves.
 - soient exploités en tant que précaires et servent de bouche-trou
 - soient présentés comme des créations de postes
- **Pour les sessions suivantes :** Les modalités des concours suivants (à partir de la rentrée 2015) ne sont pas encore arrêtées : le Ministère parle de « refondation plus profonde des cursus de formation, des programmes et de la maquette des concours ». Au vu de ce qui va entrer en vigueur pour la prochaine session, **on craint le pire...**

SUD Éducation Lorraine revendique :

- **la titularisation sans condition des précaires : voilà une mesure d'urgence facile à prendre pour pallier au manque de moyens humains et le minimum de reconnaissance à avoir envers des personnels qui exercent déjà ;**
- **en matière de recrutement et de formation : le rétablissement des concours de recrutement à bac+3 ainsi que de l'année rémunérée de formation en alternance, et la délivrance d'un master au moment de la titularisation.**

En matière de postes, de formation, de conditions de travail, comme pour toutes les questions relatives à la qualité du service public d'éducation : Ce que nous aurons, nous l'obtiendrons par la lutte.

Mobilisons-nous !



Coup de gueule : Morale de classe

Le ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, a confié à trois « personnalités » une mission de réflexion sur l'enseignement de la morale laïque de l'école primaire au lycée. En effet, un inspecteur général de l'Éducation Nationale, une professeure des Universités en Sciences de l'éducation et un conseiller d'état, doivent lui remettre un rapport fin mars à ce propos. Moui, ça sent d'avance le garde à vous. Car les revoilà, les inévitables « cours de morale », à la sauce Peillon...

Allez, tout d'abord, un petit devoir de mémoire : « Éminemment morale, l'éducation civique développe l'honnêteté, le courage, le refus des racismes, l'amour de la République »... C'est de qui ? Chevènement en 1985. Oui, le même Chevènement, qui se distingua par les expulsions de sans papiers par charter, parle de lutter contre le racisme... « Les principes de la morale, qui peuvent être présentés sous forme de maximes illustrées et expliquées par le maître au cours de la journée, telles que "La liberté de l'un s'arrête où commence celle d'autrui" » là, c'est Darcos en 2008. « ...Un petit débat philosophique, un échange sur la morale. Le vrai, le faux, le respect des règles, le courage, la franchise, le droit à l'intimité... » ici Chatel en 2011.

Donc non seulement Peillon n'invente pas la poudre, mais en plus il poursuit l'hypocrisie générale ! Car il est bien évident que la morale enseignée sera celle des dirigeants, des pédégés, des actionnaires, des petits chefs et des gouvernants. Question à Peillon : où s'arrête la liberté de M. Mittal lorsqu'il ferme l'usine de Florange ? Où s'arrête la liberté des patrons de PSA Peugeot Citroën lorsqu'ils prévoient de fermer l'usine d'Aulnay-sous-Bois en 2014, ainsi que l'arrêt d'une ligne de production à Rennes, et que tout le secteur automobile menace de suivre ? Pour enseigner un principe de morale, quelle maxime devra accompagner les photos de CRS matraquant et gazant les manifestants du secteur automobile lors de la manifestation au salon de l'auto le 9 octobre 2012 ? Devra-t-on expliquer comment un gouvernement qui se dit de gauche envoie les flics sur des salariés menacés de perdre leur emploi ? Question à Peillon : est-ce moral que les dirigeants européens laissent crever les peuples grecs, portugais, espagnols, et tant d'autres bientôt, en leur imposant l'austérité alors que les profits des capitalistes ne cessent d'exploser ? Question à Peillon : la morale républicaine inclut-elle qu'un président fraîchement élu piétine ses promesses de campagne (ratification du traité budgétaire européen impliquant l'austérité pour tous, annulation des 14000 suppression de poste dans l'Éducation Nationale à la rentrée 2012, hausse de la TVA...) ? Mieux encore : on parle de « licenciement boursier » lorsqu'une entreprise débauche massivement alors qu'elle réalise des profits, avec pour effet mécanique d'augmenter son cours en bourse et donc les dividendes de ses actionnaires. Est-ce moral ? Et le gouvernement, dit de gauche, est-il moralement libre de ne pas « encadrer ces licenciements boursier » alors qu'il avait promis de le faire ?

Par contre il sera simple de commenter les photos où l'on voit les manifestants du secteur automobile caillasser les flics devant ce même salon de l'auto : « Oui, gamin, quand tu seras grand et que tu auras (peut-être) la chance de te faire exploiter, que ton exploiteur en aura marre de te lâcher des miettes en guise de salaire, que les bureaucraties syndicales tenteront à nouveau d'étouffer toute tentative d'unification de la contestation, alors voilà, à ce moment-là, la colère collective, la violence de classe, ce sera tout ce qu'il te restera. » Là, on pourra parler d'honnêteté, de courage, de franchise. Et même de lutte contre le racisme, car les ennemis, ce ne sont pas les étrangers ou les sans papiers, mais bien ceux qui exploitent et profitent en toute légalité, tout en licenciant et avec le soutien des gouvernants, quelle que soit la posture médiatique de ces derniers.



AGENDA

- 6/02 : Assemblée Générale de SUD Éducation à Nancy
14 et 15/02 : Formation « droits des personnels » à Nancy
13/03 : Assemblée Générale de SUD Éducation Lorraine à Metz
20/03 : RIS 1er degré Nancy
17/04 : Assemblée Générale de SUD Éducation Lorraine à Épinal
15/05 : RIS 1er degré à Metz
7/06 : Formation « conditions de travail » à Nancy

FORMATION

« conditions de travail »

Formation « conditions de travail » à Nancy, le vendredi 7 juin 2013

Nombre d'élèves par classe, harcèlement au travail, visites médicales du travail, conséquences des réformes, commission conditions de travail, accompagnement militant ...

Autant de sujets qui ont amené SUD Éducation à organiser un stage de formation syndicale sur les conditions de travail pour apporter des réponses concrètes à des problèmes rencontrés quotidiennement dans les établissements.



A partir de situations réelles vécues, une "boîte à outils" sera fournie : nombre maximum d'élèves par classe, accompagnement militant (visites médicales du travail, harcèlement...), usage des documents officiels (registre de santé de sécurité et des conditions de travail, registre des dangers graves et imminents, droit de retrait), participation aux commissions d'hygiène et de sécurité, amélioration des conditions de travail, utilisation du code du travail et des décrets applicables à la fonction publique

...



PERMANENCES SYNDICALES

ACADÉMIQUES

Lundi à Vendredi de 14h à 18h

au local syndical de
SUD Éducation Lorraine
76 rue de la Hache - Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com
76 rue de la Hache - 54000 Nancy

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com
4 rue de la Chabosse - 57070 Metz

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com
8 avenue de la ville de Vichy - 88400
Gerardmer

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com
76 rue de la Hache - 54000 Nancy

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com
76 rue de la Hache - 54000 Nancy

Site académique :
<http://sudedulor.lautre.net/>

Site fédéral :
www.sudeducation.org



J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie : Échelon :

Fonction exacte :

Barème indicatif de COTISATION (réduction
d'impôt de 66%) :

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 600 €	6,00 €	+ de 2200	227,00 €
+ de 600	15,00 €	+ de 2300	246,00 €
+ de 750	27,00 €	+ de 2400	266,00 €
+ de 900	45,00 €	+ de 2500	287,00 €
+ de 1000	54,00 €	+ de 2600	309,00 €
+ de 1100	64,00 €	+ de 2700	331,00 €
+ de 1200	75,00 €	+ de 2800	354,00 €
+ de 1300	87,00 €	+ de 2900	378,00 €
+ de 1400	99,00 €	+ de 3000	403,00 €
+ de 1500	112,00 €	+ de 3100	429,00 €
+ de 1600	127,00 €	+ de 3200	455,00 €
+ de 1700	142,00 €	+ de 3300	482,00 €
+ de 1800	158,00 €	+ de 3400	510,00 €
+ de 1900	174,00 €	+ de 3500	539,00 €
+ de 2000	191,00 €	+ de 3600 €	15,70 % du salaire mensuel
+ de 2100	209,00 €		

Paiement : par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine
et à adresser à :

Sébastien Borges - 17 rue Henner - 54000 Nancy
Possibilité de paiement fractionné en établissant dès
l'adhésion 3 chèques datés qui seront encaissés au cours de
l'année.